



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23).Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

## Communiqué

non officiel  
pour publication immédiate

N° 96/9

Le 4 mars 1996

### Séance publique de la Cour du mardi 5 mars 1996

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

### Déclaration solennelle d'un nouveau membre de la Cour

Le mardi 5 mars 1996 à 10 heures, la Cour tiendra d'abord une courte séance au cours de laquelle M. Gonzalo Parra-Aranguren (Venezuela), élu par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 28 février 1996 afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès de M. Aguilar-Mawdsley (voir communiqué de presse n° 96/8), prendra l'engagement prévu à l'article 20 du Statut de la Cour.

### Affaire de la Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

(Cameroun c. Nigéria)

### Déclaration solennelle de juges ad hoc

Après une brève suspension de séance, s'ouvrira l'audience sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par le Cameroun en l'affaire ci-dessus. A cette occasion, M. Kéba Mbaye, juge ad hoc désigné par le Cameroun et le prince Bola Adesumbo Ajibola, juge ad hoc désigné par le Nigéria, prendront l'engagement solennel prévu.